FACULTÉ DE MÉDECINE - ULG

Université de Liège

Vade-Mecum

Quadrimestre 1 & 2

1er et 2e Master

Sc. Dentaires

FACULTÉ DE MÉDECINE

Bureau de la Faculté
CHU — Tour de Pathologie 2
(Bât. B36 — Niveau 0)
Sart Tilman — 4000 Liège
http://www.facmed.ulg.ac.be

Secrétariat : 04.366.42.96 — 42.99
Apparitorat : 04.366.42.94 — 42.98

Année Académique 2012-2013

Faculté de Médecine

INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS, COMMUNICATIONS ET AFFICHAGES

Ce document contient un maximum d'informations. Cependant **des informations essentielles** pourront vous être communiquées en cours d'année. Ces informations concernent notamment :

- des modifications d'horaires,
- des changements de locaux,
- les horaires des examens,
- des suppressions ou ajouts de cours,
- vos résultats,
- … et bien d'autres choses.

C'EST POURQUOI IL EST INDISPENSABLE DE PRENDRE L'HABITUDE DE CONSULTER REGULIEREMENT :

1. Les différents sites Internet

Le site MyULg : https://my.ulg.ac.be (Voir description p. 5)

!! N'oubliez pas de valider votre cursus (avant le 30 octobre) !!

Le site de l'Université de Liège : http://www.ulg.ac.be

Le site de la Faculté de Médecine : http://www.facmed.ulg.ac.be

2. Mail ULg

Consultez **quotidiennement** votre adresse email ULg (xxxxxxx@student.ulg.ac.be). De nombreuses informations sont communiquées par cette voie. Si vous souhaitez continuer à utiliser une adresse externe, vous pouvez très simplement activer une redirection automatique vers celle-ci.

3. Les valves

Pour les étudiants de BAC1
Les valves situées dans le Hall des grands amphithéâtres (entre les Amphis 500 et 300)

Pour les étudiants de Sciences dentaires (BAC3, MA1 et 2)
Les valves situées dans le hall de l'Institut de dentisterie au Brull, niveau 0

Pour les étudiants de Sciences de la motricité
Les valves situées dans le hall de Physiologie de l'effort (ISEPK, B21)

Pour les étudiants de Kinésithérapie et réadaptation
Les valves situées dans le hall du G2 (ISEPK, B21)

Pour les étudiants de Pharmacie
Les valves du Département de Pharmacie (B36, Tour de Pathologie 2, Niveau +4 à l'entrée du labo des étudiants)

Pour les étudiants de Sciences de la Santé publique
Les valves de l'Ecole de Santé publique (B23, Niveau 0)

Pour tous les étudiants
Les valves dans le couloir du Décanat au CHU (à droite en entrant dans le grand hall du CHU)
Les valves en face du Bureau pédagogique (B36, Tour de Pathologie 2, Niveau -1)

CALENDRIER ACADEMIQUE

- **1er quadrimestre** :
  - **activités d'enseignement :** du lundi 17 septembre au samedi 22 décembre 2012
  - **vacances :** du lundi 24 décembre 2012 au samedi 5 janvier 2013
  - **session :** du lundi 7 janvier au samedi 26 janvier 2013
  - **congé :** du lundi 28 janvier au samedi 2 février 2013
- **2e quadrimestre** :
  - **activités d'enseignement :** du lundi 4 février au samedi 18 mai 2013
  - **vacances :** du lundi 1er avril au samedi 13 avril 2013
  - **session :** du lundi 20 mai au samedi 29 juin 2013
- **3e quadrimestre** :
  - **vacances** : du lundi 1er juillet au jeudi 15 août 2013
  - **session** : du vendredi 16 août au samedi 14 septembre 2013

Les activités universitaires sont suspendues :

- les dimanches
- le jeudi 27 septembre 2012, fête de la Communauté française
- les jeudi 1er et vendredi 2 novembre 2012 (jour et lendemain de la Toussaint)
- les lundi 11 et mardi 12 février 2013 (Lundi et Mardi gras), conformément à l'usage
- le lundi 1er avril 2013 (Lundi de Pâques)
- le mercredi 1er mai 2013 (Fête du travail)
- le jeudi 9 mai 2013 (jour de l'Ascension)
- le lundi 20 mai 2013 (Lundi de Pentecôte)
- le jeudi 15 août 2013 (Assomption)

Une dérogation au calendrier académique peut être accordée par le Recteur aux Facultés pour certaines années d'études à la demande motivée du Doyen.

Veuillez consulter à ce sujet les informations spécifiques à chaque année d'études et/ou les horaires.

ETUDIANT A L'ULG

La Faculté de Médecine

Bureau de la Faculté

CHU - Tour de Pathologie 2
(Bât. B36 - Niveau 0)
Sart Tilman

Direction administrative
Anne DELGOFFE-MICHEL
04.366.42.91
anne.michel@ulg.ac.be

Adjointe à la Direction administrative
Elisabeth SCHERLIZIN
04.366.48.34
E.Scherlizin@ulg.ac.be

Secrétariat
Affaires académiques

Sabine FRARE
04.366.42.96
sabine.frare@ulg.ac.be

Valérie WESSELS
04.366.42.99
valérie.wessels@ulg.ac.be

Apparitorat
Affaires étudiantes
apparitorat.med@ulg.ac.be

L'apparitorat a en charge les dossiers relatifs aux affaires étudiantes (sessions d'examens et délibérations, gestion des cursus, stages, diplômes, certificats et attestations,…)

DÈS QU'ILS AURONT REÇU leur diplôme d'enseignement secondaire supérieur, les étudiants du BAC1 iront en déposer une copie à l'apparitorat.

Isabelle GUISSET (Méd, Sc.Dent)
04.366.42.94
I.Guisset@ulg.ac.be

Laurence VELKENEERS (Autres filières)
04.366.42.98
Laurence.Velkeneers@ulg.ac.be

Bureau pédagogique

CHU - Tour de Pathologie 2
(Bât. B36 - Niveau -1)
Sart Tilman

Les coordinateurs pédagogiques (logisticiens) gèrent, en collaboration avec le Conseil des études, l'organisation des cours, des examens et des délibérations et assurent l'encadrement des étudiants.

Bac 1 Toutes sections
Cédric DETRY
04.366.33.03
Cedric.Detry@ulg.ac.be
Françoise PETERS
04.366.33.04
Françoise.Peters@ulg.ac.be

Bac 2 et 3 Médecine
France MELOT
04.366.25.53
fmelot@ulg.ac.be

Master Médecine
Elisabeth SCHERLIZIN
04.366.48.34
E.Scherlizin@ulg.ac.be

Sc. Dentaires
Françoise PETERS
04.366.33.04
Françoise.Peters@ulg.ac.be

Sc. Biomédicales
Agnès FOIDART
04.366.24.09
afoidart@ulg.ac.be

Sc. Pharmaceutiques
Geneviève PHILIPPE
04.366.98.66
G.Philippe@ulg.ac.be

Kinésithérapie et réadaptation
Sébastien WOLFS
04.366.35.77
Sebastien.Wolfs@ulg.ac.be

Sc. de la motricité
Catherine THEUNISSEN
04.366.38.98
ctheunissen@ulg.ac.be

Sc. de la Santé publique
Claire LEPERE
04.366.29.93
dssp@ulg.ac.be

Secrétariat

Bac 2 et 3 Médecine
Geneviève LEGRAIN
04.366.25.53
peda.med@ulg.ac.be

Master 1 et 2 Médecine
Valentine SON
04.366.42.93
Valentine.Son@ulg.ac.be
Laurence VELKENEERS
04.366.42.98
Laurence.Velkeneers@ulg.ac.be

Master 3 et 4 Médecine
Isabelle GUISSET
04.366.42.94
I.Guisset@ulg.ac.be

Sc. Biomédicales
Audrey HANLET
04.366.24.64
Audrey.Hanlet@ulg.ac.be

Navette CHU

http://www.chuliege.be/planpark.html

Consciente des difficultés de stationnement aux alentours de son site du Sart Tilman, la Direction du CHU a mis en place un système de parking de délestage gratuit et accessible à tous.

L'itinéraire et les horaires de la navette sont repris sur le site Internet du CHU.

Annuaire

http://annuaire.ulg.ac.be/
http://annuaire.ulg.ac.be/student/

Le répertoire du personnel de l'ULg ainsi que le répertoire des étudiants sont accessibles via le site Internet de l'ULg.

INFORMATIONS GENERALES

Conseil de Faculté

Doyen : Vincent D'ORIO
Vice-Doyen : Pierre BONNET
Secrétaire : Philippe HUBERT

Ce conseil est composé de tous les professeurs de la Faculté de Médecine, ainsi que de représentants du personnel scientifique et des étudiants. Il est présidé par le Doyen.

Il traite tous les problèmes propres à la Faculté : questions étudiantes, modifications de programmes de cours, propositions de nominations, politique de la Faculté, affaires hospitalo-universitaires,…

Conseil des Etudes

En tant qu'organe de dialogue entre enseignants et étudiants au niveau de la section, le Conseil des études permet des échanges, des débats, des rédactions d'avis sur des aspects liés à l'enseignement et aux programmes de cours.

Il est composé de professeurs, de membres du personnel scientifique, d'étudiants et d'un représentant du personnel administratif.

Toute demande au Conseil des Etudes doit être introduite par l'intermédiaire des coordinateurs pédagogiques (cfr page 2)**.**

Bac 1 Toutes sections
Président : V. CASTRONOVO

Bac 2 et 3 Médecine
Président : P. BONNET

Master Médecine
Président : Ph. GILLET

Sc. Dentaires
Présidente : S. GEERTS

Sc. Pharmaceutiques
Présidente : B. EVRARD

Sc. Biomédicales
Président : V. SEUTIN

Sc. de la motricité et Kinésithérapie
Président : M. CLOES

Sc. de la Santé publique
Présidente : M. GUILLAUME

Représentation des étudiants

Les délégués de cours sont en contact avec les services administratifs de leur section et sont chargés de transmettre les informations utiles à l'ensemble des étudiants concernés (horaires de cours, d'examens, répétitions).

Lorsque les délégués de cours sont désignés, ceux-ci sont priés de se faire connaître auprès de l'apparitorat et de leurs coordinateurs pédagogiques.

Les étudiants sont également invités à participer activement à des structures universitaires (Conseil d'Administration, Conseil Général des Etudes, Conseil de Faculté, Conseil des Etudes) qui sont essentielles pour eux. Ce sont non seulement des lieux de discussion, mais également des lieux de prises de décisions. Dès lors le choix des représentants étudiants qu'ils envoient dans ces organes est un choix important qui doit être bien préparé.

Fédé

http://www.fede-ulg.org

Maison de la Fédé
Place du 20-Août, 24
04.366.31.99

Cercles étudiants/diplômés en Faculté de Médecine

AREM (Médecine)
Rue Strailhe, 2
president@arem-ulg.be

ALED (Sc. Dentaires)
Quai G. Kurth, 45
04.342.19.88

CEP (Pharmacie)
Bât. B36 Sart Tilman
cercle@cep-ulg.org

ALSSP (Sc. Santé publique)
Tél/Fax : 085.21.25.76
alssp.ulg@gmail.com

CKULg (Kinésithérapie)
Bât. B21 Sart Tilman
Christophe.Demoulin@ulg.ac.be

ADISEPUL (Sc. Motricité)
Bât. B21 Sart Tilman
04.366.38.80
Fax : 04.366.29.01
Marc.Cloes@ulg.ac.be

CESBIM (Sc. Biomédicales)
cesbim@gmail.com

Informations pratiques

Où déposer un certificat médical ?
- Pour un seul cours, TP, répétition ou examen : au secrétariat ou auprès des assistants du Professeur concerné (voir les engagements pédagogiques)
- Pour une durée plus longue ou pour une session complète : à l'apparitorat

Où aller chercher une attestation de résultats ?
- Résultat global de l'épreuve (bulletin officiel) : à l'apparitorat
- Résultats détaillés d'une épreuve (notes détaillées d'un module) : auprès des coordinateurs pédagogiques
- Résultats détaillés d'un cours (parties de matière) : auprès de l'enseignant ou de son secrétariat.

Où aller chercher une attestation de fréquentation scolaire ?
Au service des inscriptions.

Règlements des examens

Le texte complet des différents règlements des examens peut être consulté au Décanat et sur le site Internet de la Faculté http://www.facmed.ulg.ac.be

INFORMATIONS GENERALES

Soutien administratif et pratique

Le Conseil d'Administration

Recteur : Bernard RENTIER
1e Vice-Recteur : Albert CORHAY
Administrateur : Laurent DESPY

Ce conseil, présidé par le Recteur, est composé des représentants du Corps Enseignant, des représentants du Personnel Scientifique, des représentants des Etudiants, des représentants du Personnel Administratif et Technique ainsi que des représentants des milieux sociaux et économiques et des pouvoirs publics.

Le Conseil d'Administration est l'instance supérieure où se discutent toutes les questions qui engagent l'Université. Ses décisions sont impératives et recouvrent tous les aspects de la vie universitaire.

Le Conseil général des études (CGE)

Présidé par le Recteur, le CGE est un organe de dialogue entre tous les partenaires de la communauté universitaire. Il a pour mission de définir les lignes de force de la politique institutionnelle dans les domaines relatifs à l'enseignement et à la formation.

Le CGE est également une instance d'arbitrage pour tout problème qui n'aurait pas pu trouver de solution au sein des Conseils des Etudes ou des Facultés.

Administration de l'enseignement et des étudiants (AEE)

Service des Inscriptions
Place du 20-Août, 7
(Bât. A1)
Centre-ville
04.366.56.79
http://www.ulg.ac.be/inscrire

Ce service s'occupe de toutes les modalités d'inscription (inscription à l'année, à la seconde session, réinscription, annulation–modification, demande de dérogation à tripler,…).

Une attestation d'inscription (allocations familiales, mutuelle,…) ainsi que la carte d'étudiant sont transmises directement à l'étudiant dès que le montant du droit d'inscription a été enregistré par l'Université. Des certificats de fréquentation supplémentaires peuvent être demandés au Service des Inscriptions.

Service Social
Traverse des architectes
(Bât. B3b)
Sart Tilman
04.366.44.20
04.366.45.66
04.366.52.16
http://www.ulg.ac.be/service social

Le Service Social est un lieu d'information (allocations familiales, bourses et prêts d'études, réglementation « travail étudiant », minimex,…). Le Service Social accorde aux étudiants des aides financières selon les critères académiques et économiques définis par le Conseil d'Administration de l'ULg. Il est aussi un lieu d'accueil pour tout étudiant désireux d'exprimer ses difficultés, d'être écouté et/ou accompagné dans sa recherche de solutions.

Service Orientation Universitaire
Traverse des architectes
(Bât. B3f et B3g)
Sart Tilman
Place du 20-Août, 7
(Bât. A1)
Centre-ville
04.366.23.31
http://www.ulg.ac.be/sou

Le Service Orientation Universitaire reçoit sur rendez-vous les étudiants qui ont besoin d'aide pour choisir leurs études, pour aborder l'enseignement universitaire ou pour se réorienter après avoir commencé des études.

Service Guidance Etudes
Traverse des architectes
(Bât. B3e et B3f)
Sart Tilman
04.366.23.31
http://www.ulg.ac.be/guidance

Le Service Guidance Etudes reçoit les étudiants qui éprouvent des difficultés durant leurs études : adaptation au système universitaire, méthode de travail, rythme, synthèse de la matière, organisation du temps de travail et de loisirs, mémorisation, planning de session, préparation des examens, décisions de report de notes et d'organisation de sessions… Un coaching individualisé est également disponible pour ceux qui le souhaitent et des séminaires thématiques sont organisés en cours d'année.

Service Qualité de vie des étudiants
Place du 20-Août, 7
(Bât. A1)
Centre-ville
04.366.58.43
04.366.59.59

Des statuts d'étudiant sportif et d'étudiant artiste existent à l'ULg. Si vous souhaitez réaliser un parcours universitaire tout en continuant à vivre votre passion sportive ou artistique, ces statuts permettent, sous conditions, de profiter de certains aménagements et d'un soutien de l'institution.

Les modalités de fonctionnement sont présentées à l'adresse :
http://www.ulg.ac.be/etudiantsport et http://www.ulg.ac.be/etudiantartiste

Service d'accompagnement des étudiants en situation de handicap
Place du 20-Août, 7
(Bât. A1)
Centre-ville
04.366.58.65

Ce service est à la disposition de tous les étudiants qui font face, de manière occasionnelle ou permanente, à une situation de handicap, à un accident ou à une maladie.

L'objectif de l'accompagnement est de permettre à l'étudiant de suivre son cursus dans les meilleures conditions.

INFORMATIONS GENERALES

Soutien logistique

R.C.A.E.
(Bât. B14)
Sart Tilman
04.366.39.34
http://www.rcae.ulg.ac.be

L'ULg possède des infrastructures qui permettent de pratiquer plus de 50 sports différents au sein de clubs organisés par le RCAE, Service des Sports de l'Université.

Le secrétariat vous accueille du 1er septembre au 30 juin (**sauf congés universitaires**) du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 12h00.

Locaux disponibles pour les étudiants

Au Sart Tilman :
Salle d'étude : Bâtiment des amphithéâtres (entrée entre l'amphi 300 et l'amphi 303 – Bât B7a)
Bibliothèque des Bac et de la Faculté des Sciences (Bât. B6)

CHU :
Cafétéria des étudiants et local de l'AREM
Bibliothèque du CHU (accès par le Hall central – escalator – niveau 1). Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 (sauf mardi de 10h à 19h00) et le samedi de 9h00 à 12h30.

Informatique
http://www.ulg.ac.be/sallespubliques.htm

L'Université de Liège met à la disposition des étudiants plus de 600 ordinateurs, répartis dans 50 salles. La connexion à Internet y est gratuite.

Le portail « MyULg »
https://my.ulg.ac.be

Le portail MyULg est à la fois :
- Un outil de communication : il fonctionne comme des valves électroniques personnalisées (notes de cours, nouvelles, petites annonces, forums,…).
- Un outil de gestion : pour accéder à son propre dossier administratif, sélectionner les cours à option, consulter le cursus individuel, consulter les résultats,…
- Un outil « webmail » : vous bénéficiez gratuitement d'un service de courrier électronique performant et sécurisé, consultable de partout grâce à webmail.

Identification : MyULg est accessible à la communauté universitaire par l'intermédiaire de **l'identifiant ULg** commençant par la lettre **s** pour les étudiants (du type **s**012345) et du **mot de passe** qui y est associé (du type abc123). L'identifiant ULg et le mot de passe vous sont communiqués au moment de votre inscription.

L'identifiant ULg et le mot de passe associé sont personnels et ne peuvent être communiqués à une tierce personne.

Cet identifiant et ce mot de passe sont identiques à ceux que vous utilisez pour relever votre boîte email (xxxxxxx@student.ulg.ac.be).

Après l'identification, votre page d'accueil personnalisée de MyULg apparaît à l'écran. Soit vous verrez votre cursus, soit diverses informations et liens. **Si c'est la toute première fois que vous vous connectez, il vous sera demandé d'activer votre boîte email. Cette étape préalable est obligatoire avant que vous ne puissiez accéder aux autres informations.**

Dans le bandeau supérieur se trouvent les menus « Mes services », « Procédures administratives », « Cours », « Aide » et « Quitter MyULg».

- **« Mes services »** vous donne accès à webmail, aux nouvelles, aux fichiers à télécharger, …
- **« Procédures administratives »** contient tout ce qui est lié à vos données personnelles, administratives, d'inscription, … C'est via ce lien que vous pourrez également vous réinscrire ou payer votre solde en ligne.
- **« Cours »** vous donne accès à votre cursus, à vos résultats, … mais aussi à WebCT, le portail des cours en ligne.
- **« Aide »** vous conseille quant à l'utilisation de MyULg.
- **« Quitter MyULg »** vous permet de vous déconnecter de MyULg.

A droite de cette page, vous trouvez également toute une série de raccourcis pour accéder directement aux dernières informations. A chaque fois que vous vous connectez, vous pourrez savoir directement en consultant ces raccourcis si vous avez des mails non lus ou des nouveaux fichiers à télécharger.

Remarque : La présentation de cette page peut être modifiée dans le courant de l'année académique.

Activation de votre cursus : Au début de chaque année, vous devez valider votre cursus. Pour ce faire, dans le menu « Cours » du bandeau supérieur, sélectionnez « Mon cursus ». Sur la nouvelle page qui apparaît, vous trouverez un menu similaire à celui ci-contre. Cliquez sur le « C » et votre cursus apparaîtra. Il ne vous reste plus qu'à suivre la procédure d'activation. N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « valider » en bas de votre cursus. Lorsque votre cursus est validé, le « C » devient vert.

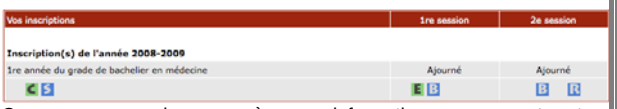

Ce menu vous donne accès aux informations concernant votre inscription. C'est également là que vous pourrez trouver vos résultats et pourrez éventuellement faire vos choix d'examens à repasser. Une légende des pictogrammes est accessible à droite de la page.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter vos coordinateurs pédagogiques.

PROGRAMME DE COURS - ENGAGEMENTS PEDAGOGIQUES [1]

Master en Sciences dentaires, à finalité spécialisée – Première année

QUADRIMESTRE 1		Th	Pr	Au	Cr
Module Sciences Médicales					
DERM0240-2	*Eléments de dermatologie* - Arjen NIKKELS	10	-	-	**1**
ORLG0240-1	*Eléments d'oto-rhino-laryngologie* - Philippe LEFEBVRE	15	-	-	**2**
QUADRIMESTRE 2					
MTFE0240-1	***Travail de fin d'études (bibliographie et causuistique clinique) : Initialisation*** - COLLEGIALITE	-	-	-	**5**
Module Sciences Médicales					
PSYC0240-2	*Eléments de psychologie médicale et psychopathologie* - Marc ANSSEAU	15	-	-	**1**
DENT0241-1	*Principes de médecine physique appliqués à la science dentaire* - Jean-Michel CRIELAARD, Didier MAQUET - [10h ARP]	5	-	[+]	**1**
CHIR0240-3	*Pathologie chirurgicale spéciale* - Thierry LAHAYE	30	-	-	**3**
Module Sciences Dentaires					
DENT0242-1	*Orthopédie dento-faciale (Partim I)* - Michel LIMME	40	-	-	**4**
QUADRIMESTRES 1-2					
Pédodontie, y compris radiodiagnostic pédontique					
DENT0244-3	*Pédodontie, y compris radiodiagnostic pédontique* - Michel LIMME	35	-	-	**2**
DENT0292-1	*Stages de clinique spécialisée de pédodontie, y compris radiodiagnostic pédontique* - Michel LIMME - [5h PRCL, 50h St.]	-	-	[+]	**3**
Prothèse amovible, occlusodontie					
PROT0240-1	*Prothèse amovible, occlusodontie (Partim II)* - Marc LAMY	60	-	-	**3**
PROT0254-1	*Stages de clinique spécialisée de prothèse amovible, occlusodontie (Partim II)* - Marc LAMY - [180h St.]	-	-	[+]	**8**
Clinique intégrée en médecine dentaire					
DENT0240-1	*Dentisterie conservatrice, endodontie (Partim II)* - Sabine GEERTS	30	-	-	**2**
PROT0241-1	*Prothèse fixe (Partim II)* - Alain VANHEUSDEN – Suppl : Amélie MAINJOT	30	-	-	**2**
PARO0241-1	*Parodontologie (Partim I)* - Eric ROMPEN	15	-	-	**1**
CHIR0241-1	*Chirurgie bucco-dentaire (Partim I)* - Eric ROMPEN	10	-	-	**1**
DENT0293-1	*Stages de clinique intégrée en médecine dentaire* - Sabine GEERTS, Eric ROMPEN, Alain VANHEUSDEN – Suppl : Amélie MAINJOT – [30h PRCL, 570h St.]	-	-	[+]	**21**

Master en Sciences dentaires, à finalité spécialisée – Deuxième année

QUADRIMESTRE 1		Th	Pr	Au	Cr
Module Sciences Dentaires					
PROT0252-1	*Prothèse amovible occlusodontie (Partim III)* - Marc LAMY	25	-	-	**2**
PROT0251-2	*Prothèse fixe (Partim III)* - Alain VANHEUSDEN – Suppl : Amélie MAINJOT	10	-	-	**1**
PROT0253-1	*Prothèse implantaire* - Marc LAMY	10	-	-	**1**
PARO0250-2	*Parodontologie (Partim II)* - Eric ROMPEN	10	-	-	**1**
CHIR0256-1	*Chirurgie bucco-dentaire (Partim II)* - Eric ROMPEN	10	-	-	**1**
IMPL0252-1	*Implantologie* - Eric ROMPEN	10	-	-	**1**
QUADRIMESTRE 2					
Module Sciences Médicales					
CHIR0257-1	*Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie* - Thierry LAHAYE	20	-	-	**2**
Module Sciences Dentaires					
GERI0250-1	*Gérodontologie* - Marc LAMY	10	-	-	**1**
DEON0250-1	*Déontologie, législation et organisation professionnelle* - Alain VANHEUSDEN – Suppl : Pierre PIETTE	15	-	-	**2**
QUADRIMESTRES 1-2					
MTFE0240-2	***Travail de fin d'études (bibliographie et causuistique clinique) : Finalisation*** - COLLEGIALITE	-	-	-	**10**
Module Sciences Dentaires					
DENT0256-1	*Orthopédie dento-faciale (Partim II), y compris céphalométrie* - Michel LIMME	70	-	-	**8**
Finalité Spécialisée					
Théorie					
DENT0255-5	*Approche multidisciplinaire des plans de traitement* - COLLEGIALITE - [70h ARC]	-	-	[+]	**5**
Cliniques					
DENT3001-1	*Stages de clinique spécialisée en chirurgie maxillo-faciale et stomatologie* - Thierry LAHAYE - [50h St.]	-	-	[+]	**1**
DENT3002-1	*Stages de clinique spécialisée en orthopédie dento-faciale* - Michel LIMME - [145h St.]	-	-	[+]	**4**
DENT0293-2	*Stages de clinique intégrée en médecine dentaire* - Sabine GEERTS, Marc LAMY, Eric ROMPEN, Alain VANHEUSDEN - [585h St.]	-	-	[+]	**20**

1 Toutes les informations relatives aux cours dispensés dans le cadre du programme de cours sont disponibles sur le site de l'ULg (http://progcours.ulg.ac.be/cocoon/fac/facM)

INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ANNEE D'ETUDES

La section des Sciences Dentaires

Informations générales

Pour tout problème qu'ils rencontreraient, les étudiants peuvent en toute circonstance s'adresser au Prof. S. GEERTS, présidente du Conseil des Etudes, qui est à leur disposition au 04/270.31.04 ou par e-mail : Sabine.Geerts@ulg.ac.be

L'Institut de Dentisterie

L'Institut de Dentisterie est intégré au site des policliniques Brull, et fait partie intégrante du Centre Hospitalier Universitaire. Il a deux niveaux de 1400 m^2. Toutes les activités cliniques sont regroupées au 1er étage sur un seul plateau, en communication avec les policliniques Brull via une passerelle.

Elles se partagent entre les cliniques :

- A : Etudiants
- B : Orthodontie-Pédodontie
- C et D : Dentisterie adultes.

Le rez de chaussée est, quant à lui, consacré à l'enseignement et à l'Administration. Il comporte des salles de cours, ainsi que le laboratoire, la préclinique, le réfectoire et les vestiaires. Le réfectoire est en même temps le local de l'Association Liégeoise des Etudiants en Dentisterie (ALED).

Il est évidant que nos installations (clinique, laboratoire, auditoires et salles de cours, bibliothèque, réfectoire…) doivent rester dans un état irréprochable, et les étudiants sont donc priés d'être attentifs à éviter toute dégradation.

L'apparition de dégradations, un manque d'entretien quotidien des installations qui leurs sont confiées ou un laisser aller dans l'ordre et la propreté des locaux entraîneront des sanctions personnelles et collectives.

Vestiaire :

Les étudiants garçons et filles disposent de vestiaires dans des locaux séparés, fermés par des serrures à code. Il leur est conseillé de veiller à refermer systématiquement les portes en sortant et de ne pas y laisser des objets de valeur : il reste difficile d'empêcher la circulation de personnes étrangères à l'Institut dans les couloirs du rez de chaussée (bien que fermé par des portes à codes).

Réfectoire :

Les étudiants de BAC 3, de Master 1 et 2 en Sciences dentaires disposent, au rez de chaussée, d'un réfectoire qui leur est réservé. Il est évident qu'ici aussi, un respect particulier du matériel devra être de règle.

En outre, le contrat d'entretien de ces locaux prévoit que les restes des repas, collations, boissons et tout autre détritus doivent être totalement débarrassés des tables et jetés dans les poubelles prévues à cet effet.

En fin de journée, les chaises doivent être montées sur les tables afin de permettre le travail du personnel d'entretien.

Tout manquement à ces règles pourrait aboutir à des sanctions dont la fermeture de ce local.

Parking. :

« Le client est roi » est une règle commerciale qui s'applique également aux institutions de soins. Il est donc évident que les places de parking sont prioritairement destinées aux patients, d'autant plus que certains d'entre eux souffrent de problèmes physiques rendant difficiles leurs déplacements.

Le parking des Policliniques Brull est par conséquent **strictement interdit aux étudiants**.

Bibliothèque de l'Institut :

Elle est située au rez-de-chaussée de l'Institut à côté du bureau de Direction par lequel on y accède.

Elle compte près de 4018 ouvrages et est abonnée à 53 revues.

L'horaire d'ouverture de la bibliothèque est le suivant :

Du Lundi au Vendredi	8h – 12h	13h-16h30

Il n'y a pas de bibliothécaire. Madame P. HENIN, secrétaire de la direction de l'Institut, assure cette fonction parmi d'autres. Sa disponibilité est donc limitée.

Madame A. SEVERYNS, bibliothécaire - documentaliste à la bibliothèque de la Faculté de Médecine (à la retraite), se consacre bénévolement le mercredi matin aux étudiants qui la sollicitent pour utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque.

Les étudiants peuvent consulter les ouvrages sur place ou les emprunter (excepté les revues). Ils doivent respecter le règlement de la bibliothèque. Le prix des photocopies est de 5 Euro cents.

Les ouvrages les plus récents, marqués d'un point rouge et exposés sur le présentoir des nouveautés, ne peuvent pas être empruntés.

Le prêt est limité à un maximum de 3 ouvrages à la fois pour une durée de 3 semaines.

Quatre ordinateurs connectés à Internet, un graveur et un scanner sont mis à la disposition des étudiants. Prière d'en prendre grand soin !

La direction administrative de l'Institut est assurée par le Professeur Marc LAMY.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Absences et retards aux activités cliniques:

Toute absence ou retard à une activité autre qu'un cours théorique doit immédiatement être signalée à Madame P. HENIN, secrétaire de la direction de l'Institut au 04/270.31.04. En cas d'absence, le justificatif officiel (un certificat médical, attestation des pompes funèbres, …) doit être transmis dans les plus brefs délais par courrier ou par e-mail.

Les études en Sciences dentaires

Limitation de l'accès à la profession (numerus clausus) :

L'accès à la formation de dentiste généraliste et de dentiste spécialiste est règlementé par l'Arrêté royal relatif à la planification de l'offre dentaire.

Cet Arrêté du 19 août 2011 [MB 13.09.2011] fixe les quotas pour la Communauté française comme suit :

- pour la formation de dentiste généraliste : pour les années 2011 à 2013, 48 candidats ; pour l'année 2014 à 2016, 52 candidats ; pour les années 2017 à 2020, 60 candidats ;
- pour la formation de parodontologue : pour les années 2011 à 2020, 5 candidats ;
- pour la formation d'orthodontiste : pour les années 2011 à 2020, 7 candidats.

Les Masters complémentaires :

Le Master complémentaire en dentisterie générale est d'une durée de un an. Il comporte 250 heures de cours théoriques et un stage de 1250 h minimum chez un maître de stage agréé. Un mémoire de 10 pages sur un thème accepté par la Commission d'agrément devra aussi être réalisé.

La spécialisation en Orthodontie a une durée de 4 ans à temps plein, celle en Parodontologie s'effectue en 3 ans à temps plein. Il s'agit d'une combinaison d'enseignement théorique, de stages pratiques intra-universitaire, de stages externes, de recherche clinique et d'un mémoire de fin de spécialisation.

Les spécialistes sont tenus à une pratique exclusive de leur discipline. Ceci implique de renoncer à certains domaines de la dentisterie, mais ouvre aussi et surtout un champ d'activité plus large et spécialisé dans la discipline choisie.

Pour plus d'informations, consultez le site de l'ULg.

Instructions spécifiques aux étudiants de Master 1 et 2

Les cliniques représentent la majeure partie de l'emploi du temps des étudiants de Master 1 et 2. Dans les stages cliniques dits actifs, les étudiants traitent eux-mêmes sous la responsabilité directe d'un moniteur (Professeur, collaborateur, assistant) les patients qui leur sont confiés.

En cas de manquement en ce qui concerne le comportement à l'égard des patients, en ce qui concerne l'asepsie, ou d'une méconnaissance ou d'un oubli caractérisé de ce qui a été enseigné en préclinique, le moniteur responsable **a le droit et le devoir** de retirer les patients qui ont été confiés à l'étudiant, voir d'exclure des cliniques l'étudiant qui pose problème (un règlement d'ordre intérieur vous sera communiqué lors de la rentrée).

Un diplôme de Master en Sciences dentaires n'est valable que s'il est accompagné d'un certificat de fréquentation des cliniques pendant 4 semestres, certificat signé par le président du Jury de Master 2.

Les enseignants cliniciens donneront, dans l'introduction aux diverses cliniques, des instructions spécifiques très détaillées qui ne seront pas reprises dans ce vade-mecum.

Néanmoins, il y a des consignes qui valent pour toutes les cliniques :

- Les règles d'asepsie doivent absolument être respectées. Les manquements d'un seul peuvent ruiner les efforts de tous puisqu'une partie du matériel est commun.
- Les étudiants sont tenus de porter un badge, qui permet de contrôler la quantité de rayonnement x reçue, et de changer le film du badge tous les 15 jours. Les films ont un code de couleur qui change tous les 15 jours et se trouvent à la clinique A.

  Les badges doivent être rendus à la fin du Master 1 (caution : 10 Euros).
- Les étudiants doivent, dans leur apparence, correspondre à l'idée que les patients qui leur sont confiés se font d'un dentiste. Il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur sur le "look" des étudiants, ni d'interférer avec leur vie privée. Mais, étant donné leur très jeune âge, les étudiants se doivent de compenser par une apparence la plus « respectable » leur handicap de crédibilité auprès des patients, même si cela est perçu comme une contrainte et une atteinte à leur liberté individuelle.
- Il y a entre le patient et le dentiste qui le soigne, une grande proximité physique que le soignant doit supporter, lorsqu'elle s'avère désagréable, avec un stoïcisme souriant. Par contre, la réciproque n'est pas vraie. Adieu donc cuisine à l'ail, effluves naturelles et artificielles, odeur de tabac, chewing gum, etc…
- Un étudiant travaille lentement, ce qui est normal, mais très désagréable pour le patient. Le temps que le patient passe à l'Institut ne peut être réduit que par la ponctualité et la préparation du rendez-vous. Laissez attendre un patient est une faute grave. Ne pas lire le dossier à l'avance, ne pas programmer dès le RV précédent le traitement du RV suivant et préparer le matériel nécessaire avant l'arrivée du patient, en sont autant d'autres.

  Cela étant, tous vos efforts doivent tendre à travailler bien dans un temps raisonnable.
- Un étudiant ne doit jamais se dévaloriser aux yeux d'un patient en faisant des remarques du genre, "je n'ai jamais fait ça", etc…
  De même il ne doit jamais exprimer devant un patient un jugement de valeur sur les traitements qu'il voit en bouche. S'il travaille avec un aidant, celui-ci doit absolument se dispenser de faire des commentaires. Cela donne au patient l'impression qu'il n'est pas

soigné par une personne compétente et ruine sa confiance.

- Un comportement irresponsable en ce qui concerne l'utilisation des produits et du matériel mis à la disposition des étudiants peut également entraîner une exclusion des cliniques. Le budget consacré à l'enseignement clinique ne permet pas de supporter le gaspillage et le vandalisme, de toute manière inadmissibles.
- Enfin, les étudiants doivent acquérir un complément de trousse pour +/- 1000 Euros.

Stages cliniques / Gardes

Stages : Les stages cliniques sont de 4 types :

1. Clinique de Prothèse amovible, **Master 1 (**Prof. LAMY).

   2 vacations d'une demi journée/semaine. L'étudiant traite des patients qui lui sont confiés pour des traitements de prothèses amovibles totales et partielles.

   L'encadrement est assuré par le Professeur M. LAMY aidé de ses collaborateurs de l'Université.

2. Stages d'Integrated dental care.

   Master 1 : des stages de dentisterie intégrée seront organisés tout au long de l'année à concurrence de maximum 7 demi-journées/semaine.
   Master 2 : 7 vacations d'une demi journée/semaine.

   L'étudiant traite les patients qui lui sont confiés. Il s'agit de dentisterie générale, toutes disciplines confondues, comme la pratique le dentiste généraliste.

   Les cas complexes sont référés aux cliniques spécialisées.

   Les étudiants disposent, pour les stages de prothèse amovible et d'Integrated dental care, d'une clinique qui leur est dédiée. C'est dans la clinique A qu' ils réalisent la plus grande partie des prestations nécessaires à leur formation. Ces stages cliniques sont encadrés par les enseignants de Dentisterie conservatrice, Prothèse amovible, Prothèse fixe Parodontologie et Pédodontie aidés par des assistants ou des collaborateurs de l'Université. Ces collaborateurs sont des praticiens privés de grande qualité qui consacrent une à deux demi-journées par semaine à la formation clinique de leurs futur(e)s consoeurs et confrères. Vous aurez l'occasion d'apprécier leur compétence, leur disponibilité et leur gentillesse et de mesurer tout ce qu'ils peuvent apporter à votre formation.

3. Stages cliniques actifs

   Les étudiants travaillent en dehors de leur clinique spécifique (salle A) dans les différents services (CHU salle B, C et D). Ils traitent eux-mêmes, **sous surveillance**, les patients qui leur sont confiés.

4. Stages cliniques passifs

   Les étudiants travaillent en dehors de leur clinique spécifique dans les différents services. Ils ne traitent pas eux-mêmes les patients mais assistent l'opérateur éventuellement comme instrumentistes.

   Les stages cliniques, actifs et passifs, se font par roulement dans les services suivants :

   - Service de Chirurgie maxillo-faciale et plastique (Master 2)
   - Service d'Orthodontie – Pédodontie (Master 1 et 2)
   - Service de Médecine dentaire du CHU Sart-Tilman (coordination : F. SIMAIN-SATO) (Master 1 et 2)
   - Policlinique de dentisterie adulte de l'Institut de Dentisterie (coordination : S. GEERTS) (Master 1 et 2)

Gardes : Les étudiants de Master 1 de Master 2 doivent en outre, sur base d'un roulement organisé par leur(e) délégué(e) de cours, participer aux gardes de week-end organisées par le département sur le site de médecine dentaire au CHU Sart Tilman. Le samedi de 9h à 18h et le dimanche de 9h à 13h.

Communication

Les étudiants sont priés de consulter régulièrement le portail des étudiants sur myULg et encore d'avantage en session.
Les étudiants sont priés de consulter leur adresse « @student.ulg.ac.be » surtout en session et de répondre aux messages qui leur sont personnellement adressés !

Cursus

Les étudiants sont ***DANS L'OBLIGATION*** de prendre connaissance de leur Cursus et de le ***VALIDER*** au plus tard pour le ***30 OCTOBRE*** de l'année académique en cours.
Ils signaleront à leur coordinatrice pédagogique, Madame Françoise PETERS, toute erreur éventuelle.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Examens

Les modalités générales des examens (calcul de la note moyenne, pondération, reports, etc.) ainsi que les modalités spécifiques au Master en Sciences dentaires sont disponibles sur le site web de la Faculté de Médecine, rubriques « Les études » puis « Les examens ».

Modalités de délibération

Il y aura une première évaluation avec délibération en juin intégrant les notes des deux quadrimestres provenant des sessions de janvier (sans délibération) et de juin. Il y aura une seconde évaluation avec une délibération suite à la session de rattrapage en septembre.

Sont indicatifs d'échec :

> une moyenne des notes **inférieure à 12/20**
> quelle que soit la moyenne, **une insuffisance grave**
> quelle que soit la moyenne, **deux insuffisances**.

Néanmoins, le Jury d'examen se réserve le droit de prendre les décisions appropriées lorsque l'étudiant présente une insuffisance ou une note passable dans les enseignements à nette orientation professionnelle, comportant généralement un nombre élevé d'heures de cours et de travaux pratiques ainsi que dans le mémoire et les stages.

Echelle qualitative des notes :

0 à 7 = Insuffisance grave, IG
8 ou 9 = Insuffisance, I
10 ou 11 = Passable, P

La décision d'attribution d'un grade (D, GD, PGD) est prise en cours de délibération.

La réussite à 48 crédits (article 79) **peut** être envisagée lorsque l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à **12/20** sur la totalité des crédits. Le jury reste néanmoins souverain.

Modalités de report de notes (= choix d'examens pour la 2e session)

Au terme de la 1ère session (juin), **pour l'étudiant ajourné**, les notes d'examens supérieures ou égales à 10/20 seront automatiquement reportées à la délibération de septembre, **sauf si** l'étudiant notifie explicitement, à l'aide du formulaire prévu à cet effet et **dans les 10 jours ouvrables suivant la proclamation,** les examens dont la note est supérieure ou égale à 10/20 qu'il choisit de représenter en 2ème session (septembre).

L'étudiant qui présente une 2ème session et qui choisit de repasser des examens pour lesquels il avait obtenu 10 ou 11/20 est donc tenu de ***VALIDER***, sur myULg, la liste des examens qu'il représente.

HORAIRE

Lundi

	Master 1			Master 2	
	Q7	Q8		Q9	Q10
8h	**Théorie PF**, SdC A. Vanheusden		8h		
8h30			8h30	**Clinique DI** JC. Dabée	
9h	**Clinique DI** P. De Leval, M. Fontaine		9h		
9h30			9h30		
10h			10h		
10h30			10h30		
11h			11h		
11h30			11h30		
13h	**Théorie PA**, SdC, M. Lamy				
13h30			13h30	**Clinique DI** S. Geerts, D. Huljev	
14h	**Clinique PA** JP. Borgers, L. Jacquemart		14h		
14h30			14h30		
15h			15h		
15h30			15h30		
16h			16h		
16h30			16h30		
17h			17h		
17h30	**Théorie, ARP,** Paro + hir. Bucc. SdC, E. Rompen		17h30		
18h			18h		
18h30					

Mardi

	Master 1			Master 2	
	Q7	Q8		Q9	Q10
8h	**Paro. Chir.**, SdC,E. Rompen	**Patho. Chir Sp.**, SdC, T. Lahaye	8h		
8h30			8h30	**Clinique DI** A. Guéders	
9h	**Clinique DI** S. Geerts, S. Téchy		9h		
9h30			9h30		
10h			10h		
10h30			10h30		
11h			11h		
11h30			11h30		
13h	**Théorie** SdC, **DCE** : S. Geerts				
13h30			13h30	**Prépa ARCT**	
14h	**Th + TP Pédo, Rx** SdC, M. Limme		14h		
14h30		**ODF** : SdC M. Limme	14h30		
15h			15h		
15h30			15h30		
16h			16h		
16h30			16h30		
17h		**Patho. Chir Sp.**, SdC, T. Lahaye	17h		**Chirurgie maxillo-faciale et stomato.** SdC, T. Lahaye
17h30			17h30		
18h			18h		

Mercredi					
	Master 1			**Master 2**	
	Q7	Q8		Q9	Q10
8h	**RX**: SdC, M. Limme	**Th. + ARP Med. Phys.**, SdC, D. Maquet	8h		
8h30			8h30	**Clinique PARO** G. Lecloux	
9h	**Clinique DI** JC. Dabée, J. Martin		9h		
9h30			9h30		
10h			10h		
10h30			10h30		
11h			11h		
11h30			11h30		
13h	**Clinique DI** V. Lognard				
13h30			13h30	**Clinique Pédo** D. Fischer	
14h			14h		
14h30			14h30		
15h			15h		
15h30			15h30		
16h			16h		
16h30			16h30		
17h			17h		
17h30	**PC PF** A. Vanheusden Préclinique		17h30		
18h			18h		
18h30			18h30		

Jeudi					
	Master 1			**Master 2**	
	Q7	Q8		Q9	Q10
8h	**Th DCE**: Audi, S. Geerts	**ODF**: SdC, M. Limme	8h		
8h30			8h30	**Clinique DI** P. Bertrand, M. Lamy	
9h	**Clinique DI** MA. Pitance, P. Remy-Paquay		9h		
9h30			9h30		
10h			10h		
10h30			10h30		
11h			11h		
11h30			11h30		
13h	**Théorie PA**, Audi, M. Lamy				
13h30			13h30	**Clinique DI** M. Lorquet, A. Vanheusden	
14h	**Clinique PA** JP. Borgers, D. Minet, M. Lamy		14h		
14h30			14h30		
15h			15h		
15h30			15h30		
16h			16h		
16h30			16h30		
17h			17h		
17h30	**ORL**: Audi Ph. Lefèbvre 11/10 au 15/11		17h30		
18h00			18h00		

Vendredi					
	Master 1			**Master 2**	
	Q7	Q8		Q9	Q10
8h			8h	**Implanto, Paro, CBD**: SdC, E. Rompen	
8h30			8h30		
9h	**Clinique DI** C. Kepenne, M. Bodson, F. Simain-Sato		9h		
9h30			9h30		
10h			10h	**PI, PA, Occl.**: SdC, M. Lamy	**Gérodont.**: SdC, M. Lamy
10h30			10h30		
11h			11h		
11h30			11h30		
13h	**Dermato**: Audi, 1er cours le 5/10 A. Nikkels		13h	**PF**: SdC, A. Vanheusden	**Déontologie** SdC,A. Vanheusden
13h30			13h30		
14h	**Clinique DI**, C. Grenade, A. Bolette		14h	**Th + TP ODF + Céphalo**: Audi, M. Limme	
14h30			14h30		
15h			15h		
15h30			15h30		
16h			16h		
16h30			16h30	**ARCT**: SdC	
17h			17h		
17h30		**Psycho:** Audi, M. Ansseau, C. Vanturenhout	17h30		
18h			18h		
18h30			18h30		